

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 586 DU 1^{er} OCTOBRE 2025

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement de Sèmè City.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et aux fondations en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;
- vu le décret n° 2025-578 du 24 septembre 2025 portant approbation des statuts de l'Agence de Développement de Sèmè City ;
- sur proposition du Président de la République,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} octobre 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement de Sèmè City, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Victor Kouassi ANANOUH**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Aristide EDAH SOHOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;



- monsieur **Issaka YOUSAO ABDOU KARIM**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- madame **Armelle TCHIAKPE**, représentante du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ;
- monsieur **Lionel ZINSOU**, président du Conseil d'administration, représentant de la Fondation Sèmè City ;
- monsieur **Fructueux Sylvain AHO**, Directeur exécutif, représentant de la Fondation Sèmè City.

Article 2

Monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

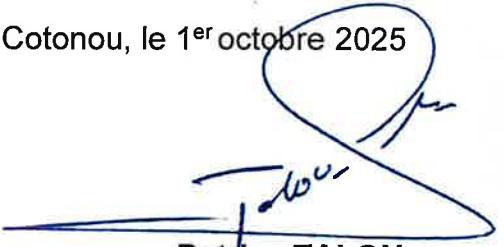
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

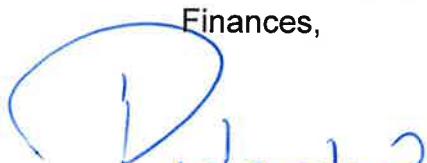
Fait à Cotonou, le 1^{er} octobre 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des
Finances,



Romuald WADAGNI

Ministre d'État

Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,



Éléonore YAYI LADEKAN